

**PARTICIPEZ À L'OBSERVATOIRE !
APPELEZ-NOUS :**

N° Vert 0 800 004 372
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**ÊTES-VOUS
PRIORITAIRES ?**



Retrouvez l'actualité SOS Hépatites, les brochures, les publications
et nos coups de gueule sur www.soshepatites.org

 Association SOS hépatites Fédération

 @SOSHepatitis


contact@soshepatites.org

sos hépatites
Fédération

DÉCOUVREZ-LE !

sos hépatites
Fédération

DEPUIS SA CRÉATION EN 1996, SOS HÉPATITES PROMeut LE VACCIN CONTRE L'HÉPATITE B, LA SEULE RÉPONSE EFFICACE POUR ENDIGUER L'ÉPIDÉMIE MONDIALE.

La France rencontre actuellement une pénurie de vaccins contre l'hépatite B en raison de difficultés majeures survenues dans la chaîne de fabrication.

Nous sommes face à une pénurie qui devrait durer plusieurs mois voire 1 an, compte tenu des délais de production des vaccins (entre 6 à 22 mois).

Les vaccins contre l'hépatite B destinés aux enfants ne sont pas concernés par ces tensions.

Les tensions concernent les vaccins destinés aux adultes qui sont **désormais uniquement destinés aux adultes prioritaires et accessibles en pharmacie hospitalière sur prescription médicale.**

En raison de la pénurie, les vaccins contre l'hépatite B destinés aux adultes ne sont donc plus disponibles en pharmacie de ville ni dans les centres de vaccination.

**L'OBSERVATOIRE
SOS HÉPATITES
" Pénurie de vaccins contre
l'hépatite B "**

**TÉMOIGNEZ ET PARTICIPEZ SUR
WWW.SOSHEPATITES.ORG**

LES PERSONNES PRIORITAIRES

Dans le contexte de tension d'approvisionnement, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a publié un avis définissant les populations prioritaires à vacciner contre l'hépatite B.

Les personnes soumises à l'obligation vaccinale dans le cadre de leur exercice professionnel doivent être vaccinées en priorité. Cela concerne notamment :

- Les professionnels de santé travaillant dans les établissements de soins et d'hébergement des personnes âgées, les élèves et étudiants des professions de santé et des autres professions de santé listés dans l'arrêté du 2 août 2013

- Les militaires à l'incorporation. Parmi ceux-ci, sont affectés à des opérations extérieures sont également systématiquement vaccinés contre l'hépatite A

- Les thanatopracteurs en formation pratique ou en exercice

- Les personnels des établissements et services d'hébergement pour adultes handicapés

- Les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées

- Les personnels des services sanitaires de maintien à domicile pour personnes âgées

- Les personnels des établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire (crèches, halte-garderie...)

- Les personnels des établissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance (dont les pouponnières)

- Services aux particuliers : personnels des blanchisseries, en lien avec des établissements de prévention ou de soins.

Les personnes prioritaires non soumises à l'obligation vaccinale sont :

Dans le cadre professionnel,
les personnes qui dans le cadre d'activités bénévoles ou rémunérées sont susceptibles d'être en contact direct ou indirect avec les patients et/ou d'être exposées au sang et autres produits biologiques.

En dehors de l'activité professionnelle,
sont prioritaires :

- Les nouveau-nés de mère porteuse de l'Ag HBs

- Les personnes ayant des relations sexuelles avec partenaires multiples

- Les usagers de drogue par voie parentérale

- Les personnes amenées à résider en zones de moyenne ou de forte endémie

- Les personnes dialysées ou présentant une insuffisance rénale chronique

- Les personnes candidates à une greffe d'organes, de tissu ou de cellules

- Les personnes de l'entourage d'une personne porteuse chronique de l'Ag HBs

- Les partenaires sexuels d'une personne infectée par le virus de l'hépatite B ou d'un porteur chronique de l'Ag HBs

- Les personnes détenues.

**L'OBSERVATOIRE
SOS HÉPATITES
" Pénurie de vaccins contre
l'hépatite B "**

SOS Hépatites défend le principe de protection par la vaccination comme un droit universel, c'est inacceptable qu'il soit à présent mis en défaut pour rupture de stock et tension d'approvisionnement !

SOS Hépatites est particulièrement attentive à l'application du plan défini par le HCSP c'est-à-dire à la vaccination effective des personnes prioritaires.

Ainsi, l'association lance son observatoire destiné aux patients, proches de personnes atteintes d'une hépatite B chronique ou aux professionnels qui n'ont pas réussi à obtenir le vaccin de l'hépatite B.

Notre mission est d'alerter sur les différentes situations rencontrées tout en travaillant sur le cadre législatif pour lutter contre les ruptures d'approvisionnement des vaccins.